

magasin allant vers l'est jusque chez Bruno Michaud, est vendu publiquement.

En 1935, les trottoirs ayant été faits en bitume, on demande de continuer de la beurrerie à la décharge est, à l'est du garage (trois cents pieds). Plutôt que d'en construire un neuf, on répare le trottoir de chez Arthur Tardif, côté ouest en allant vers l'est jusqu'à la beurrerie.

En 1939, les trottoirs du côté ouest, en très mauvais état, sont enlevés. Le 3 juin 1940, par une requête, des contribuables du côté ouest du village demandent la construction d'un trottoir de chez Charles Nadeau jusqu'à chez Pierre Boucher.

En 1947, une demande est adressée au département de la Voirie pour l'obtention d'un octroi destiné à fabriquer un trottoir en bitume à l'ouest de la municipalité. En 1962, des contribuables demandent d'asphalter le trottoir, de chez Gérard Michaud au Syndicat des Cultivateurs.

Entretien des routes du village

Cet hiver-là (1903-1904), la route du village est ouverte à voie double par le nouveau maire, Hippolyte Rousseau qui reçoit \$2.50 pour ce travail.

Le 5 octobre 1908, la permission est accordée aux propriétaires du village d'élever le chemin assez haut pour préserver son terrain des marées montantes... De l'eau s'étend dans le chemin à la crue des eaux.

En 1915, le chemin du Roy sera macadamisé. Dimanche, le 15 mars 1914, le curé Dumas donne une conférence au sujet de la confection des chemins. À cette occasion, les propriétaires de biens-fonds sont mis en garde contre des dépenses trop considérables pouvant grever les biens-fonds. Charles-Alfred Roy Desjardins concourt dans la même idée mais le maire A. Darisse, interrogé à ce sujet, fait remarquer au journaliste du journal "Le Saint-Laurent" que: « La municipalité est dans une voie de progression constante puisqu'en 1903, l'évaluation pour fins municipales était de \$63 000 et en 1913, de \$101 000., une augmentation de 65% en dix ans...»

En 1914, après chaque pluie, le chemin est arrondi à la gratte de fer s'il a été détérioré et les ornières sont remplies de terre. Les chemins d'hiver sont entretenus en deux sentiers distincts, séparés l'un de l'autre par un remblai au centre.

En août 1915, le chemin du village, de quinze pieds de largeur, est empierré de six à douze pouces d'épaisseur. Des pierres des champs de bonne qualité sont choisies. C. A. Desjardins est responsable du gravelage depuis Bruno Michaud jusque chez lui soit 1.11 milles. Il est même autorisé à réparer la côte de tuf dans la route Emmanuel afin de faciliter le charriage du gravier. Les travailleurs sont payés selon leur mérite de \$1 à

\$1.50 pour une journée de 10 heures. À l'hiver 1916-1917, le chemin est ouvert d'une largeur de gratte en ayant soin de faire deux ou trois points de rencontre.

En août 1919, on reconstruit le pont en bois recouvert de ciment.

En 1925, le chemin du village mesure trente arpents de longueur. Des contribuables se plaignant de la poussière soulevée dans le chemin, une couche d'huile atténuera ce désagrément.

En 1926, on se plaint de la courbe trop prononcée de la route nationale, de l'église courant vers l'est jusqu'au pont quant à lui, trop étroit.

En décembre 1928, Irénée Gendron, vice-président de La Compagnie Desjardins Ltée, demande au Ministère de la Voirie de s'entendre avec la municipalité ou les cantonniers pour faire gratter les chemins sur la route principale jusqu'aux grosses bordées de neige. Il se plaint qu'au printemps et à l'automne, il est difficile de transporter des marchandises à cause des chemins impraticables.

En 1932, les conseillers d'Andréville demandent au ministère de la Voirie de recouvrir de bitume le chemin du village. L'année suivante, les conseillers souhaitent encore ardemment que leur souhait se réalise.

Les 4 février et 13 mai 1935, une demande est renouvelée au département de la Voirie, suite à une promesse faite l'an dernier de faire dans le village du bitume, afin d'abattre la poussière, ennui considérable pour tous les contribuables. Les années dernières, le calcium et l'huile posés empêchaient la poussière de s'élever pendant quelques semaines et devenaient par la suite encore plus nuisible, car la poussière collante s'attachait à tout ce qu'elle rencontrait et ne se détachait plus, même à la pluie; les bâtisses, clôtures, arbres, jardins, etc. devenaient malpropres; les villages voisins où passent la grand-route, pas plus considérables que Saint-André profitent d'un chemin permanent depuis quelques années.

Le 7 janvier 1936, le Conseil du village d'Andréville demande à l'entrepreneur du chemin d'hiver, M. Arthur Albert de gratter le chemin d'une largeur de dix pieds aussi souvent qu'il y a nécessité, de bonne heure le matin pour l'heure de la messe au moins.

En 1948, les résidents du Cap et de la rue du Nord réclament l'entretien de leur chemin d'hiver. Thomas Simard exécutera ce travail de grattage, \$2 pour la rue du Cap et 75¢ pour la rue du Nord.

En 1949, malgré l'obtention d'un octroi pour l'élargissement des chemins, les conseillers veulent davantage.

En 1950, lorsqu'il est impossible pour la voirie d'ouvrir les chemins du village, Thomas Simard exécute ce travail. L'année suivante, la rue des Pompes, large de vingt pieds et celle du Nord, large de trente pieds, parallèles au fleuve et à la route nationale, sont municipalisées. Thomas Simard est responsable de gratter la rue des Pompes, travail pour lequel on accorde 50¢ par grattage.

En 1964, une demande est adressée à la Voirie: asphaltier la montée et l'entrée de la nouvelle école, le terrain de stationnement de l'église, élargir et réparer la rue du Nord et les talus vis-à-vis les entrées privées, du chemin au trottoir, et élargir le côté nord de la route nationale (route 2), du bureau de poste jusqu'à la limite ouest du village.

En 1966, même la route 2A, datant de 1930, ne répond plus aux besoins de la population. On demande au ministère de la Voirie de déplacer la route 2 au nord du village afin de soulager la population de la circulation automobile et des transports lourds trop nombreux.

En 1979, les rues du village d'Andréville mesurent 1.4 milles.

Règlements relatifs à la vente des liqueurs ou boissons alcooliques

En avril 1904, deux dimanches consécutifs, à la porte de l'église, le secrétaire lit le règlement pour prohiber la vente des liqueurs ou boissons alcooliques. Cet avis est ensuite affiché à la porte de l'église et sur la porte des salles publiques. Le 5 décembre, parmi les cinq bulletins en papier blanc de même dimension portant les noms des cinq plus anciens conseillers sont tirés au sort deux bulletins.

Le 4 mars 1907, Joseph Lavoie et Léandre Vaillancourt demandent une licence d'hôtel de tempérance. L'entrée de la bière dans le village est prohibée, telle est la volonté unanime des contribuables exprimée le 19 décembre 1908.

En 1912, le Conseil de la municipalité d'Andréville s'oppose énergiquement à la proposition de la Chambre de commerce du district de Montréal qui souhaite faire amender la loi des licences en enlevant aux conseils municipaux le droit d'en disposer.

En 1951, on se plaint encore au village de la vente illégale de boissons. Dimanche, 26 janvier 1958, l'abbé Napoléon Pelletier réunit les deux Conseils paroissiaux et demandent qu'ils exercent une surveillance plus étroite au sujet de la vente de boisson le dimanche, chose défendue.

Suite à un référendum accordant quatre-vingt-treize voix "pour" et cinquante-deux "contre" un permis est accordé à trois hôteliers du village, en 1961.

À compter de 1969, les établissements détenteurs d'un permis de la Régie des Alcools pourront opérer de midi à minuit, les jours fériés et les dimanches.

Lieux où se déroulent les séances du Conseil

En juillet 1905, les séances du Conseil sont tenues à la résidence du secrétaire-trésorier, à raison de 50¢ la séance; en octobre, le maire accueille

les conseillers chez-lui. À compter du 2 juillet 1907, les séances du Conseil se tiennent à la salle des Forestiers catholiques, louée à raison de 50¢ chaque séance.

En 1957, le Conseil municipal verse la somme de \$24 pour la location de la salle des Forestiers; on demande à Armand Martin d'en faire réparer les cheminées.

À compter d'avril 1963, les séances du Conseil se tiennent à la salle de l'école du village. À l'avenir, les avis publics, autrefois lus à la porte de l'église, seront affichés au même endroit et à l'École Centrale. À compter de 1966, les avis publics lus à la porte de l'église seront affichés à la porte de l'église et à l'École Centrale.

En 1971, l'école #1 est acquise par les deux Conseils municipaux. En 1978, Roland Simard fabrique une nouvelle table pour la tenue des séances du Conseil. L'édifice municipal est repeint, murs extérieurs blancs avec garnitures vertes aux fenêtres, toiture rouge avec corniche verte et blanche. À l'intérieur, le plafond du deuxième étage est blanc et les murs, jaune pâle. En 1982, le Club de l'Age d'Or verse chaque mois \$125 pour occuper le premier étage de l'édifice municipal.

Licences pour les colporteurs

À compter du 2 octobre 1905, une somme de \$10 est imposée à chaque colporteur qui passera dans la municipalité avec une voiture et \$5 s'il est à pied. En 1933, des marchands dont Isidore Lapointe et Georges Landry présentent une requête afin que le Conseil municipal impose une taxe de vendeurs à tous les non-résidents venant faire du commerce à Andréville.

En 1969, Joseph Veilleux de Saint-Germain et Alphonse Dubé de Kamouraska paient une taxe de commerce à la municipalité.

La route du Cap

Le 19 novembre 1905, un droit de passage gratuit et à perpétuité est accordé sur le Cap devant l'église, au lieu et place qu'il existe déjà depuis de longues années par une coutume spontanée, depuis le pied du petit Cap jusqu'à la ligne ouest de la terre de l'église. Ce passage devient un besoin pour les cinq familles résidentes et pour le public paroissial comme il l'est déjà pour la saison d'hiver.

En 1932, le chemin du Cap, en face de l'église, est redressé et élargi. On obtient de l'aide financière. Monsieur le curé donne \$40, Thomas Michaud, \$10 et la Fabrique \$100.

En 1946, neuf contribuables du chemin du Cap demandent le gravelage de leur chemin.

Population d'Andréville

En 1907, le village de Saint-André, grâce à l'industrie Desjardins, de plus en plus considérable, se compose de quatre-vingts à quatre-vingt-dix (80 à 90) familles dont les chefs sont pour la plupart des ouvriers, une population de neuf cents à neuf cent cinquante (900 à 950) personnes. À compter du 2 juillet, les séances du Conseil se tiennent à la salle des Forestiers catholiques, louée à raison de 50¢ chaque séance.

En 1979, des quatre cent onze (411) habitants, cent vingt-quatre (124) sont propriétaires et vingt-trois (23) sont locataires.

Un aqueduc pour les Andréens

Le 10 mai 1909, le Conseil transfère tous ses droits et pouvoirs relativement à l'approvisionnement de l'eau à Charles-Alfred Roy-Desjardins, manufacturier, déjà propriétaire d'un aqueduc qu'il désire améliorer.

En 1949, la quantité d'eau disponible est insuffisante pour plusieurs contribuables de l'est du village, les conseillers sont d'avis que c'est la responsabilité de la succession Desjardins.

En 1954, une demande de diminution des coûts des services domestiques de l'aqueduc (de \$18 à \$12) est aussi adressée à Armand Martin, représentant local de la succession Desjardins.

En 1964, le Conseil municipal d'Andréville offre un montant de \$15 000 pour l'acquisition de l'aqueduc de la succession Desjardins qui souhaite en obtenir \$21 000. Finalement, à la suite de l'enchère publique, on y consacrera la jolie somme de \$20 000, le 7 juillet 1966. Afin de déterminer la quantité d'eau utilisée par chacun, on inspecte chaque maison et on note le nombre de chantepleurs, de chauffe-eau, de bains, de toilettes, de siphons actionnés par l'eau, d'autos, de boyaux d'arrosage, d'animaux et le genre de système de chauffage: eau ou vapeur. Le taux pour un robinet et un cabinet d'aisance est de \$20, un bain ou une douche: \$3, un robinet supplémentaire: \$2, un cabinet supplémentaire: \$3, un boyau d'arrosage: \$5, une automobile: \$3, chauffage à eau chaude ou à vapeur: \$3, un animal adulte: \$1 et un âgé de moins de six mois: 50¢.

En 1971, la municipalité d'Andréville refuse l'approvisionnement en eau à neuf résidents de Saint-André en raison du manque d'eau pour répondre aux besoins de ses abonnés. Le réservoir pouvant contenir trente-deux mille gallons n'en contient que vingt-quatre mille. Une extension de vingt-huit mille pieds de tuyaux serait nécessaire. Le 10 août, Joseph Bernier, Gilbert Marquis et Thomas Simard vont au bureau de la Régie des eaux à Sainte-Foy afin de régler ce problème. Le 2 décembre,

l'ordonnance 2144 oblige la municipalité d'Andréville à vendre de l'eau à la municipalité de Saint-André. Le 2 novembre, des membres du Conseil municipal y comparaissent. Moins de six ans après l'acquisition de l'aqueduc, les projets d'amélioration nécessaire au bon fonctionnement pourraient s'élever à environ \$150 000.

Trois plans d'amélioration de l'aqueduc sont soumis aux conseillers d'Andréville en février 1974; le premier coûterait \$74 000, le second, \$90 000 et le dernier, \$104 000. Deux puits sont creusés. Les frais du sondage et du forage s'élèvent à \$5 475. Le premier puits fournit quarante-cinq gallons à cinquante-cinq pieds du sol après soixante-douze heures de pompage. Le second en donne cinquante à quarante-six pieds et demi après vingt-huit heures. Ces deux puits peuvent produire cent trente-six mille huit cents gallons par jour alors que le besoin journalier est de soixante mille gallons.

En 1979, des réparations au système d'aqueduc, à la branche du pied de la montagne nord au pied du Cap, augmentent les déboursés des consommateurs.

En 1985, la qualité de l'eau s'amointrit, les réservoirs sont nettoyés.

De plus en plus fréquemment, des anomalies sont décelées dans l'eau potable d'Andréville. La taxe d'eau est fixée à \$58.50 par résidence, \$65 par commerce, \$97.50 par hôtel, \$6.50 par motel, \$208 pour l'industrie, \$195 pour l'école, \$78 pour la Fabrique, \$975 pour le Foyer Desjardins, \$65 pour un édifice gouvernemental, \$1.95 par animal adulte et 98¢ pour un jeune animal. Malgré les majorations de coûts, la qualité s'amointrit. L'analyse des échantillons prélevés tous les mois est inquiétante.

Égouts

En 1910, le Conseil émet une directive aux propriétaires ayant un "sink" (évier) ou "privé" et jetant leurs eaux directement dans le fossé du chemin; ils devront se faire un puisard pour leurs égouts.

En 1912, on demande au gouvernement l'intervention d'un ingénieur expert dans l'art de travailler les égouts et le chemin du Roy, qui pourrait être macadamisé en 1915.

En 1914, il est désormais interdit, sous peine d'amende, de déverser les égouts privés dans les fossés du chemin.

En 1926, trois décharges évacuent les eaux au village: celle de l'est, celle du centre et celle de l'ouest, vis-à-vis la demeure de Félix Bérubé et avoisinant le côté ouest de la propriété de Charles Lavoie.

En 1934, le service d'hygiène demande la construction de nouveaux puisards ou des réparations aux puisards existants.

Lois de la circulation

En 1910, les automobilistes ne devront pas rouler à plus de cinq milles à l'heure dans le village. Des affiches sont posées à chaque extrémité du village. En juillet 1919, une affiche indiquant les limites du village est à nouveau posée à chaque extrémité.

En 1933, M. Ulric Michaud, propriétaire d'une "automobile sur patins" est avisé de faire attention aux accidents.

En juin 1934, un avis est donné à la porte de l'église défendant la circulation des "bicycles" sur les trottoirs du village. Les fautifs devront déboursier une amende de \$5. L'année suivante, la circulation à bicyclette est à nouveau défendue sur les trottoirs.

En 1950, une demande est adressée au ministère de la voirie souhaitant limiter à 20 milles à l'heure (32 km/h) la vitesse permise.

La vitesse permise au village, en 1961, est de trente mille à l'heure.

Horaire de fermeture des magasins

En 1910, tous les magasins vendant des liqueurs douces doivent fermer leurs portes à neuf heures du soir. En 1964, les magasins devront fermer leurs portes les mardis et jeudis à six heures du soir.

La santé publique

En 1912, la variole sévit au village. Les maisons visitées paient au docteur J. Gelase Gagnon la somme de 25¢ (centins). Depuis un an, la vaccination est obligatoire.

Le 13 mars 1944, on offre à la population une radiographie pulmonaire gratuite; tous devront s'y soumettre le plus tôt possible.

En 1946, une demande est adressée à l'Université Laval, on réclame les services d'un médecin résident à Saint-André. À défaut de la présence d'un médecin au village, on demande, en 1962, la présence d'une "garde-malade". En 1978, après des demandes répétées, un voeu des citoyens d'Andréville est réalisé: un médecin y réside.

Système de prévention des incendies

En 1914, le maire A. Darisse déclare au journaliste du journal "Le Saint-Laurent" que: « Même si l'organisation contre les incendies est pratiquement nulle et quand bien même une partie de la municipalité serait détruite, même 50%, la taxe pour les améliorations à faire ne dépasserait pas alors 30% pour cent piastres d'évaluation».

Le 5 janvier 1925, afin de prévenir les incendies, un avis public défend à toute personne d'entrer dans les étables, écuries, porcheries, granges ou hangars avec des lumières qui ne sont pas placées dans des lanternes fermées ou d'y entrer avec des cigares, cigarettes ou pipes allumés ou d'y transporter du feu sans précautions suffisantes. Les cheminées doivent être ramonées chaque année sinon, une amende de \$50 sera exigée à la première infraction, plus \$10 par jour pour chaque jour où le propriétaire est trouvé en défaut. Le 2 février, on nomme Joseph Lavoie, responsable de l'exécution de cet avis.

Le 1 août 1938, les contribuables désirent l'installation d'un système de prévention contre les incendies. Quatre puits ou citernes sont construits, la citerne ouest, près de l'école, une près de chez Paul-Étienne Sirois (lui et ses successeurs conservent un droit de passage sur ce terrain vendu à la municipalité), une à l'est du bureau de Desjardins Ltée où sera érigée en 1939 la bâtisse de la pompe et la tour, et la dernière, au sud de la fonderie de Desjardins Ltée près du chemin public du côté est de la montée. Ces puits creusés par Avila Gagnon et Léo Gendron sont payés en partie par un octroi gouvernemental. La Fabrique paiera la somme de \$200 par an pendant cinq ans et la municipalité de la paroisse Saint-André, \$100 par an pour aider à l'installation du système.

Au printemps 1939, au village, une bâtisse des pompes avec annexe dite "tour" pour le séchage des boyaux est construite par les employés d'Avila Gagnon et Léo Gendron pour la somme de \$1396. Une pompe Richelieu de quatre cents gallons impériaux toute équipée est achetée au coût de \$1850. Douze mille pieds de boyaux avec accessoires sont commandés à la Dominion Rubber. Armand Martin surveille l'exécution de ces travaux.

En 1939, une taxe spéciale de 50¢ le \$100 d'évaluation est exigée pour payer l'installation des pompes. En novembre, le maire fait construire par Desjardins Limitée pour la somme de \$63.13 des patins à poser sous la pompe à incendie et achète de Philippe Vaillancourt une voiture pour les boyaux au montant de \$35. Au total, l'installation du système de prévention des incendies coûte \$8295.69; le gouvernement défraie la moitié de ce montant.

En 1941, Thomas Simard est responsable de l'entretien de la pompe à incendie. Le 3 mars, les pompiers volontaires sont nommés, ils recevront 25¢ l'heure lorsqu'ils seront en devoir. L'utilisation de la pompe à l'extérieur d'Andréville coûte aux utilisateurs la somme de \$10 l'heure en plus du salaire des pompiers et des frais du gaz et de l'huile; cent cinquante pieds de boyaux sont achetés afin de compléter le système.

En septembre 1945, une sirène et quelques centaines de pieds de boyaux à incendie et autres accessoires sont achetés. Pour la première fois, la pompe à incendie aidera à faire la première glace du "rond à patiner".

En 1946, Thomas Simard, chef des pompiers, reçoit un salaire annuel de \$20. Deux ans plus tard, on refait le barrage de l'étang du ruisseau ainsi, l'eau sera conservée dans le réservoir. Le système à incendie actuel n'est pas suffisant. On achète une pompe d'une capacité de cinq cents gallons, douze cents pieds de boyaux et autres articles pour une valeur totale de \$5600.

En 1949, l'amélioration du système à incendie est nécessaire. Thomas Simard et J.-Albert Boucher réparent la bâtisse des pompes et l'étang du ruisseau. L'acquisition d'une nouvelle pompe et autres accessoires coûtent la somme de \$6500. Il faut aussi acheter quatre cent pieds additionnels de boyaux. Les conseillers de la paroisse Saint-André offrent un montant de \$1625 pour aider les achats de leurs concitoyens du village qui jugent la somme insuffisante et décident le 7 août 1950 d'en refuser l'usage aux habitants de la paroisse. \$75 l'heure, voilà le tarif pour le service de "la pompe et des boyaux" à laquelle somme, on ajoutera \$50 à compter du 5 février 1951. À l'été 1950, l'abbé Garon demande de poser dans le Cap des enseignes: "Gare au feu!"

À l'automne 1950, on achète une sirène pour le service à incendie. En décembre, on utilise la pompe pour glacer la patinoire.

En 1951, quatre imperméables et chapeaux servant lors de l'utilisation du service à incendie sont achetés pour la somme de \$66.20.

En 1953, des roues à pneu et une lumière portative sont posées sur la pompe à incendie Chrysler. Divers travaux sont à effectuer au système à incendie, J. Albert Boucher en est responsable. À l'été, on construit une citerne d'une valeur de \$2000. 50% de cette dépense est couverte grâce à un octroi du ministère des Travaux publics. Les conseillers demandent à la municipalité de la paroisse Saint-André un octroi élevé à \$500.

En 1956, des travaux sont effectués au ruisseau afin de créer une réserve d'eau servant de puits pour le système à incendie.

Léo Gendron et J.-Albert Boucher achètent une fournaise à l'huile pour chauffer la bâtisse des pompes à incendie, en 1959.

En 1964, le camion du système à incendie est vendu.

Deux ans plus tard, des félicitations sont adressées à quatre citoyens qui se sont mérité un certificat Secours-Sauvetage; ce sont: Thomas Simard, Victor Michaud, Blaise Gagné, Jean-Charles Vaillancourt.

Vu le danger causé par la tour de cinquante-trois pieds de la bâtisse des pompes, durant les tempêtes avec forts vents, on décide de la couper, en 1976. C'est Roland Dickner qui exécute ce travail pour la somme de \$1778.40.

En 1981, des cours de formation sont dispensés aux pompiers.

Consécration au Sacré-Coeur

Le 5 juillet 1915, la municipalité civile est officiellement consacrée au Sacré-Coeur; tous ses travaux, délibérations, entreprises et résolutions sont confiés à la protection du Sacré-Coeur selon la recommandation du pape Benoît XV qui croyait qu'on voulait écarter Dieu de l'administration des affaires humaines.

Le 5 février 1945, le Conseil met ses délibérations, projets, entreprises et travaux sous la protection du Sacré-Coeur. Ainsi, la municipalité se consacre officiellement au Sacré-Coeur.

Divers dons

En 1917, fin de coopérer à la construction d'un édifice pour la Société d'agriculture et d'horticulture, un montant de \$25 est expédié au curé A. Beudet de Saint-Pascal. En 1941, le Conseil souhaite venir en aide à Desjardins Limitée qui a perdu par l'incendie une bonne partie de ses bâtisses.

Aide financière pour la construction d'une route à Saint-André

En 1917, le Conseil accorde une aide de \$2000 à la municipalité de Saint-André pour la construction de la route dans la côte des cailloux jusqu'au chemin du Roi entre Albert Marquis et Herménégilde Bélanger.

Déménagement de bâtisses

En 1917, le transport des étables de la ferme de C. A. R. Desjardins et les bâtisses de Ludger Paradis sont déménagées par J.-H. Hudon & Cie. Le 15 mai 1918, un permis est accordé à Élie Bérubé, la maison de J.-T. Ouellet sera transportée par le chemin.

Décès du curé Gervais

Le 16 avril 1918, les conseillers expriment leurs sincères regrets lors du décès du révérend M. J. Gervais, curé. Ils se plaisent à reconnaître les qualités naturelles du coeur et de l'esprit de ce prêtre distingué. La mémoire de sa sagesse, sa justice et sa piété sera pour eux toujours vivace et la mort édifiante de cet apôtre de l'Évangile leur servira de consolation et d'exemple.

Évaluations municipales, taxes et salaires des employés municipaux

Le budget de 1917-1918 s'élevait à \$285, celui de 1918-1919, \$450 et celui de 1919-1920, \$700. À l'époque, à plusieurs reprises, vu l'absence de plusieurs conseillers, les séances sont ajournées à une date ultérieure.

En 1920, tout locataire paiera une taxe de quatre centins (4¢) par piastre sur le montant de son loyer. Les hommes de plus de vingt-et-un ans devront aussi verser le montant de \$1.

En 1930, l'évaluation totale de la municipalité d'Andréville s'élève à \$100 225 à laquelle on soustrait celle de la Compagnie Desjardins, \$20 000. Les arrérages de taxes s'élèvent à \$80 et la dette municipale est de \$5500.

En 1931, Desjardins Limitée qui emploie environ vingt-cinq (25) hommes demande une réduction de taxe. Pour les maisons privées, on réclame une taxe de 60¢ pour les "closets", 15¢ pour les bains et 10¢ pour les animaux. Les commerces sont imposés ainsi: un garage paie \$8 par année, une fromagerie, \$1.50 par mois et une beurrerie, \$2.50 par mois.

En 1932, l'évaluation totale de la municipalité d'Andréville s'élève en août 1932 à \$68 393.40 à laquelle s'ajoute celle de la Compagnie Desjardins, \$12 000.

En 1939, l'évaluation totale d'Andréville s'élève à \$68 465. Le taux d'imposition est de 30¢ le \$100 d'évaluation. Les locataires paient 4.5 % de la valeur du loyer. Les pensionnaires donnent \$2. par année.

Vers 1940, à titre d'observateur, Camille Ouellet assiste régulièrement aux séances du conseil de la municipalité d'Andréville. Il y dénonce une situation qu'il juge déplorable, injuste et intolérable: lui, simple locataire, paie des taxes plus élevées que plusieurs propriétaires du village. En 1939, il donne 4.5% de \$36. soit \$1.62 alors que des propriétaires dont les bâtisses sont évaluées de \$350. à \$650. versent 30¢ par \$100. d'évaluation soit de \$1.05 à \$1.95. Les moins favorisés par ce système sont les pensionnaires qui eux, versent \$2. par année. En 1941, cette situation se modifie un peu: les propriétaires paient 35¢ le \$100. d'évaluation, les locataires 4% du paiement annuel de leur loyer et les pensionnaires et célibataires âgés de plus de 21 ans paient la somme de \$1..

En 1945, l'évaluation totale de la municipalité s'élève à \$74 255.

En 1947, le salaire accordé aux employés municipaux s'élève à 40¢ l'heure. Les taxes sont majorées à \$1.30 le \$100 d'évaluation. En 1978, les taxes de vidanges sont majorées: \$30 pour les résidences, \$31.25 pour le salon de coiffure et le salon funéraire, \$56.25 pour les magasins, hôtels, bureau de poste et Compagnie Desjardins, \$45 pour les maisons de pension et l'O.T.J. et \$400 pour le Foyer Desjardins.

En 1979, l'évaluation municipale est de \$1 045 690. En 1981, les taxes de vidanges augmentent à nouveau: \$44 pour les résidences, \$45 pour le salon de coiffure et le salon funéraire, \$81 pour les magasins,

hôtels, bureau de poste et Compagnie Desjardins, \$500 pour le Foyer Desjardins et \$180 pour l'école.

Quelques pro-maires à Andréville

En 1924, Bruno Michaud est nommé premier pro-maire à Andréville. En 1941, Joseph A. Bélanger est nommé pro-maire pour l'année.

L'avènement de l'électricité

Le 16 septembre 1927, on étudie la demande de franchises pour la distribution de l'énergie électrique. "La Kamouraska Électrique" est préférée à la "Compagnie du Bas Saint-Laurent." En mars 1928, la ligne de transmission électrique est installée à Saint-Alexandre, à six mille et demi de la municipalité d'Andréville. Fin septembre, la même année, l'église est éclairée par des ampoules électriques.

Aux heures sombres de la crise

En 1930, les salaires des employés municipaux sont de 20 ¢ l'heure, \$2 pour une journée de dix heures de travail. L'usine locale de Desjardins Limitée déclare faillite. En novembre, un montant de \$2000 est demandé au sous-ministre et ingénieur en chef du département des Travaux publics et du Travail afin d'aider les chômeurs. Andréville compte une population de quatre cent quatre-vingt douze (492) habitants et quatre-vingts (80) familles. Cinquante-huit (58) chômeurs sont soutiens de famille. À l'été 1931, ceux-ci sont embauchés en priorité pour le charriage de la pierre et du gravier pour remplir les fossés et les autres travaux municipaux.

En avril 1932, tous les hommes du village sont sans emploi depuis la fermeture de l'usine. Une demande de \$3000 est faite auprès des gouvernements fédéral et provincial pour l'aide directe aux chômeurs. Quelle déception! On ne recevra que \$300. Les salaires versés aux employés municipaux sont réduits à \$1.25 par jour pour dix heures de travail. Pourtant, il y a un an, on pouvait gagner \$3 en une journée.

En 1933, par une requête, des habitants du village demandent de prohiber l'entrée à tous les ouvriers qui voudraient venir s'installer dans la municipalité pour tout le temps de la crise. Un comité formé de l'abbé Fleury, d'Onésiphore Michaud et d'Auguste Tardif a pour responsabilité de s'occuper des familles nécessiteuses.

En 1937, quelques familles du village réclament l'assistance publique. Le 4 avril 1938, les conseillers discutent: «La municipalité ne peut consentir à accepter comme pensionnaires dans ses limites tous les vétérans et tous les vieux ou vieilles venant du dehors qui désireraient se

mettre en pension en dehors du Couvent devront être retournés là où ils viennent. Cet avis est dû que la municipalité en laissant tolérer semblable abus pourrait devenir responsable de plusieurs vieux venant du dehors.»

Décès de Charles-Alfred Roy dit Desjardins

Le 8 septembre 1934, les conseillers expriment leur sympathie à la suite du décès de Charles-Alfred Desjardins: «Considérant qu'il a plu à Dieu dans sa divine sagesse d'enlever parmi nous notre vénéré concitoyen dans la personne de M. le Commandeur C. A. R. Desjardins qui a été de tout temps par son travail, son dévouement, sa sagesse de vue, l'homme qui a sûrement contribué le plus au bien et au développement de notre paroisse et même de toute la région du bas du fleuve, considérant de plus, son dévouement charitable pour les pauvres, le bien considérable qu'il a fait pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse de la paroisse et du comté, ce que ses oeuvres feront même après sa mort., notre paroisse lui doit une reconnaissance infinie pour tout ce qu'il a fait et le Conseil réuni pleure sa perte et offre à sa digne épouse, à ses enfants et autres membres de sa famille ses plus sincères sympathies.»

Élections municipales

Le scrutin du 9 janvier 1935 pour l'élection du maire et des conseillers se tient de neuf heures à cinq heures au lieu de huit heures à six heures, en raison du nombre peu élevé d'électeurs, moins d'une centaine.

Le 19 janvier 1942, de huit heures du matin à six heures du soir a lieu l'élection des conseillers. Joseph A. Bélanger obtient soixante-quinze votes, Gérard Michaud, soixante-quatre, Félix Bérubé, soixante-trois et Jules Paradis, vingt-et-un votes; les trois premiers sont déclarés élus.

En 1944, le village est divisé par le ruisseau en deux parties distinctes; la partie ouest représente le premier pôle et la partie est, le second.

Le 5 novembre 1973, ont lieu des élections au siège 2. Le scrutin se tient de huit heures à dix-huit heures. Adrien Boucher, professeur, obtient soixante-huit voix et Jean-Baptiste Lévesque, sacristain, quatre-vingt-huit voix. Trois bulletins sont rejetés.

Le 2 novembre 1976, la séance du Conseil se déroule pour la première fois à l'édifice municipal (ancienne école du nord érigée en 1937). Ce soir-là, pour la première fois une femme siège parmi ces messieurs du Conseil. Mme Rolland Saint-Pierre a été élue, première femme conseillère de la municipalité d'Andréville.

Le 5 novembre 1984 ont lieu des élections municipales. Au siège #1, Conrad Saint-Pierre, employé de voirie, obtient soixante-dix-sept (77) votes et Roland Simard, conducteur d'autobus scolaire, quatre-vingt-six (86); treize (13) bulletins de vote sont rejetés. Au siège #3, Gilbert Lévesque, menuisier, en obtient soixante-trois (63), Louis Martin, contremaître, soixante-et-un (61) et Jean-Marc Morin, chauffeur, quarante-trois (43); huit (8) bulletins sont annulés. Au siège #5, Ernest Lemieux, opérateur de machines lourdes, obtient quarante (40) voix et Valmore Michaud, producteur agricole, cent vingt-six (126); huit (8) bulletins sont rejetés.

Les chiens

En 1935, les chiens doivent être muselés et attachés.

En 1942, Ferdinand Garneau est nommé officier spécial pour appliquer le règlement municipal à l'effet de protéger les animaux de la ferme contre les chiens errants. Garder un canidé coûte \$1. par année en taxe spéciale. De plus, ces carnassiers doivent être muselés et attachés.

Décès de François Bérubé

Le 1er avril 1935, les conseillers offrent leurs condoléances à la suite du décès de François Bérubé. «Dieu dans sa divine sagesse a enlevé François Bérubé, vénéré concitoyen et ancien conseiller, qui a été de tout temps un homme exemplaire qui sera regretté de tous. Sincères sympathies à son épouse et à ses enfants dans la lourde épreuve qui les frappe.»

Les fossés

En 1942, le boisage du fossé du côté ouest, au sud du chemin de chez Marcel Marquis vers l'ouest jusqu'aux limites de la municipalité, est réalisé afin d'éviter les éboulements de terre. Quatre ans plus tôt, semblable travail a été exécuté dans les fossés du côté est de la municipalité.

En 1943, on boise le fossé sud du chemin de l'hôtel Bouchard en courant vers l'est. Une couche de bitume est apposée sur le remplissage du fossé du côté sud du chemin depuis chez Charles Nadeau en allant vers l'est jusque chez Jules Paradis.

En 1949, les conseillers demandent à Alfred Plourde, député, dix mille pieds de cèdre afin d'exécuter des travaux de boisage des fossés et décharges. L'année suivante, les travaux sont exécutés par J.-Albert Boucher, Ferdinand Imbault, Léonce Dionne et Charles Ouellet.

Éclairage des rues

En octobre 1945, seize unités d'éclairage de rue avec lampes de cent watts, placées à trois cent soixante-quinze pieds l'une de l'autre, ou à tous les trois poteaux, deux dans la rue du Nord ou rue de la Grève et deux sur le terrain de la Fabrique et des demoiselles Plourde.

À l'été 1952, on achète cent vingt lampes de rues. En 1958, une caisse de cent lampes claires à grands cous est achetée. À compter de 1961, les rues sont éclairées par des lampes de cent quatre-vingt-dix watts achetées à 19¢ l'unité.

En 1970, l'éclairage de rues est modifié au village: vingt-sept lampes au mercure de deux cent cinquante watts chacune sont posées à tous les deux poteaux.

Transport des voyageurs entre Andréville, la station et Rivière-du-Loup

En septembre 1946, P. Vaillancourt obtient un permis pour le transport des voyageurs entre Andréville et la station et entre Andréville et Rivière-du-Loup en passant par Notre-Dame-du-Portage. S.-A. Lemelin demande pour exploiter un service d'autobus et d'auto-neige entre Lévis et Rivière-du-Loup. Les chemins sont entretenus à quatorze pieds de largeur.

En 1948, Charles Ouellet demande un permis afin de transporter en auto-neige des voyageurs entre la station et le village.

En 1952, une demande est adressée à Autobus Lemelin afin que leur service se poursuive pendant l'hiver. Treize ans plus tard, on demande à cette compagnie un meilleur service, celui de se rendre directement à Montréal sans un arrêt de deux heures à Québec.

Heure avancée

À compter du 27 avril 1947, l'heure avancée est l'heure officielle dans la municipalité durant la saison d'été.

Nomination d'un constable

En 1947, Thomas Simard est nommé constable afin de maintenir l'ordre lors des veillées à la salle des Forestiers. Une amende de \$5 sera réclamée à tout contrevenant à ses ordres.

Les loisirs au village

En 1949, Léonard Pelletier exploite une salle de "pool" (billard). Une demande est faite au ministère du Bien-être social et de la Jeunesse afin

d'obtenir un octroi pour l'achat d'un terrain pouvant servir à la mise en place d'une patinoire et d'autres amusements dans les limites d'Andréville. Ces passe-temps sauront-ils remplacer les débits clandestins de boisson?

En 1959, l'ouverture de salles de danse publique est prohibée dans la municipalité; une amende de \$20 sera réclamée aux contrevenants.

En 1961, défense est faite aux enfants de jouer dans la rue des Pompes, on leur suggère de se rendre au terrain de jeux. Dix ans plus tard, un nouveau chalet pour l'O.T.J. est construit. Le projet d'initiatives locales rapporte \$9 363.04; ainsi, six chômeurs bâtissent un nouveau chalet, améliorent le terrain et construisent de nouvelles bandes pour la patinoire.

Déchets

En 1954, le service de cueillette de déchets effectué par Charles-Eugène Gagné coûte \$3 par résidence et \$5 pour les marchands.

En 1958, on défend de jeter des déchets le long des aboîteaux et sur la grève. Quant aux déchets recueillis par Charles-Eugène Gagné, une fois la semaine en été et à tous les quinze jours en hiver, ils doivent être placés dans des contenants convenables. Les cultivateurs sont exemptés de cette pratique à la condition qu'ils déposent les déchets à une distance suffisante de tout logement.

Depuis le 26 juin 1972, la Société de Conservation de la Gaspésie défend de brûler des déchets. En 1974, la taxe de vidanges passe de \$6 à \$8 par résidence familiale et de \$9 à \$12 par maison de chambres et pension. Les commerçants et hôteliers doivent verser \$15. L'année suivante, le taux pour la taxe de vidanges s'élève à \$24 par foyer, \$45 par magasin, hôtel, commerce, \$400 pour le Foyer Desjardins, \$36 par maison de pension et le chalet de l'O.T.J., \$24 pour la Caisse populaire et \$25 pour le salon de coiffure et le salon funéraire.

Couvre-feu

En 1954, un couvre-feu est fixé à neuf heures du soir pour les enfants au-dessous de quatorze ans.

Les Pèlerins

À l'été 1958, une demande est adressée au député fédéral Charles Richard par les conseillers d'Andréville; on souhaite la réouverture du phare "Les Pèlerins" et l'embauche d'un gardien permanent afin d'accommoder touristes et résidents. En 1963, on souhaite ériger un sanctuaire d'oiseaux sur les Iles Pèlerins. En 1964, une demande est

adressée au ministère de la Voirie afin de relever la croix sur l'île des Pèlerins.

Les travaux d'hiver

En 1961, les octrois obtenus (\$2100) pour les travaux d'hiver sont consacrés à la réfection et au débroussaillage des fossés sur la grève, à la réfection de l'aboiteau et des clapets et à la construction de la cheminée de la bâtisse des pompes. Les quarante-huit heures de travail hebdomadaires rémunérés à \$1 l'heure, sont réparties sur six jours.

En 1963, l'octroi de \$2000 attribué aux travaux sert à la réfection de mille pieds de trottoir et de fossé. À l'hiver 1964, les employés aux travaux d'hiver font la réfection de douze cents pieds de trottoir pour un montant de \$5000.

Les travaux d'hiver 1964-1965 sont consacrés au boisage de mille cinq cents pieds de fossés, à la réfection de mille deux cents pieds de boisage de fossés et à la réfection du barrage du ruisseau.

En 1965, on profite des travaux d'hiver pour effectuer la réfection de cinq mille pieds de fossé, le boisage et la réfection de mille cinq cents pieds de fossé et la réparation de quatre clapets retenant les eaux. Ces travaux sont exécutés pour la somme de \$5 400. En 1966, la somme de \$3 500 est dépensée en travaux d'hiver. Aux travaux d'hiver de 1967, des trottoirs et le mur dans le ruisseau sont reconstruits en ciment.

Quai

En 1962, on refait la descente ouest du quai. En 1964, une demande est adressée au ministère de la Voirie afin de graveler le quai, poser des échelles, défaire le vieux ponton. Une autre demande est faite: recouvrir la surface du quai d'asphalte et allonger le débarcadère.

En 1967, la pose d'asphalte et les réparations à apporter au débarcadère du quai n'ayant pas encore été réalisées, on en souhaite l'exécution cette année.

En 1971, les conseillers souhaitent que le quai de Saint-André et celui des Pèlerins soient recouverts de sable neuf.

Au printemps 1986, le site de l'ancien quai est mis en vente.

Plan d'asphalte

En 1963, les conseillers demandent au ministère de la Voirie de tenir en opération et de façon permanente le plan d'asphalte établi dans la paroisse Saint-André depuis plus de vingt ans.

Tas de fumier

En 1964, Noël Sirois et Adélard Saint-Pierre sont avisés d'enlever les tas de fumier sur leurs terrains et de bâtir un abri pour le fumier ou de le charroyer une fois par semaine.

Un nouveau secrétaire-trésorier

En 1964, à la suite de la démission du secrétaire-trésorier, en poste depuis quarante-trois ans, Luc Martin, Lucien Paradis et Valmore Michaud offrent leurs services. Le maire et trois conseillers votent pour Luc Martin qui est choisi par la majorité, les trois autres membres du Conseil ayant voté pour Lucien Paradis.

Enseigne: Bienvenue à Andréville

En 1966, un concours est organisé pour les élèves du secondaire qui doivent produire deux modèles d'enseignes, l'un souhaitant la "Bienvenue à Andréville", l'autre, remerciant les visiteurs. Une fois reproduites par Lucien Paradis, l'une au verso de l'autre, elles ne seront posées qu'en 1968 à l'entrée et à la sortie du village invitant les touristes à visiter la localité. Des prix de \$5, \$3 et \$2 sont offerts aux auteurs des meilleures productions.

Les aboiteaux

En 1967, une demande est adressée au ministère des Richesses naturelles: construire un nouvel aboîteau partant de l'Islet, propriété de Gilbert Darisse jusqu'à la pointe chez Aurèle Ouellet, sur une distance de trois milles (5 km).

Décès du maire Léo Gendron

En novembre 1968 et jusqu'à son retour, en l'absence du maire Léo Gendron pour raison de santé, J.-Albert Boucher est président du Conseil d'Andréville. M. Gendron, arrivé à Saint-André, le 17 mars 1947, décède de 15 février. Lors de la réunion du Conseil, le 3 mars 1969, les conseillers observent une minute de silence à sa mémoire.

Salaires accordés aux maire et conseillers

À compter du 1 janvier 1969, le maire reçoit un salaire équivalant à 30¢ par personnes résidentes, soit \$150.30 par année. Les conseillers

reçoivent le tiers de cette somme. En 1981, le salaire du maire s'élève à \$1586.52 et celui des conseillers à \$530.

Fêtes de la Saint-Jean

Dès 1969, des manifestations sont organisées à l'occasion de la fête de la Saint-Jean. En 1981, Jacqueline Michaud est responsable du comité de l'exposition artisanale pour la fête nationale.

Halte routière

En 1969, des travaux à la halte routière sont exécutés par des chômeurs.

Le ruisseau Andréville

En 1969, des travaux de déplacement et de redressement sont effectués au cours d'eau nommé branche François Normand, de chez Mme Léo Gendron en passant par chez François Normand, les terrains du Foyer Desjardins, ceux de la Commission scolaire, en ligne droite de chez François Normand jusqu'au ruisseau actuel nord-sud en le suivant jusqu'à la Madone. Il servira de bornes entre les terrains des propriétaires concernés.

En 1970, le cours d'eau est remis dans son lit original entre les terrains de François Normand, Mme Léo Gendron et Mme Gérard Paradis. À ce sujet, François Normand se plaint du trouble causé par Léo Gendron pendant des années.

Démission du conseiller J.-Albert Boucher

Le 30 janvier 1971, un conseiller, J.-Albert Boucher, démissionne pour raison de santé. Le Conseil municipal le remercie pour les services rendus à la municipalité depuis le 5 février 1955. À lui-même, à son épouse et aux membres de sa famille, ils souhaitent bonne chance pour l'avenir et à M. Boucher, que sa santé s'améliore et plusieurs années de bonheur.

Décès de Thomas Simard

Le 4 septembre 1973, l'ingénieur municipal s'éteint. Les conseillers offrent leurs condoléances à la veuve de celui qu'on juge comme étant un homme consciencieux et un bon travailleur qui a fait plus que son devoir en protégeant les intérêts municipaux.

Adresses résidentielles

En 1975, on pense au numérotage des maisons. Deux ans plus tard, on procède enfin au numérotage des maisons, les nombres pairs au sud pour la rue Principale, la rue du Cap et le Chemin du quai et à l'est pour la rue du Nord. Le premier numéro (50) est posé sur la résidence de Gérard Michaud. Paul Bisailon est président du Comité de citoyens.

Fêtes du 75^e anniversaire

En 1978, les fêtes du 75^e anniversaire de la municipalité n'auront pas lieu, rien n'ayant encore été élaboré.

Subventions aux organismes du milieu

La subvention consacrée aux loisirs, en 1979, est répartie ainsi: 70% à l'O.T.J., 10% au Club de l'Age d'Or, 10% au Club de ski de fond et 10% au Cercle des Fermières.

En 1981, la subvention consacrée aux loisirs est répartie ainsi: 40% à l'O.T.J., 20% au Club de motoneige, 20% au Club de ski de fond, et 20% au Cercle des Fermières.

La subvention consacrée aux loisirs, en 1982, est répartie ainsi: 40% à l'O.T.J., 15% au Club de motoneige, 15% au Club de ski de fond, 15% au Club de l'Age d'Or et 15% au Cercle des Fermières.

Inondations

Les 17 et 18 avril 1983, une inondation cause des dégâts à quelques propriétés d'Andréville alors que d'autres profitent du Programme Parel.

Demande du Comité de citoyens

En février 1984, les conseillers reçoivent une demande du Comité de citoyens: démolir l'ancien Hôtel 50 (antérieurement "Aux Toits Bleus").

Câblodistribution

Le 19 décembre 1985, on discute d'un projet présenté par Câblodistribution Saint-Pascal Inc.

Fusion des deux municipalités

En 1965, l'étude de la possibilité d'unir les deux municipalités en une seule est proposée par Ludger Michaud, appuyé par J. René Lavoie.

Vingt ans plus tard, le 11 décembre 1985, une rencontre conjointe a lieu avec la corporation municipale de la paroisse Saint-André. L'unique sujet à l'ordre du jour: projet de regroupement.

Le 15 janvier 1986, a lieu une rencontre des deux municipalités. Le 3 mars, le Conseil municipal de Saint-André demande au ministère des Affaires municipales de regrouper les deux municipalités. À Saint-André, quatre personnes sur quatre cents s'y sont objectées. Les trois cent trente (330) résidents d'Andréville approuvent unanimement le projet.

Sur cette note mélancolique se terminent, en février 1987, les activités du Conseil municipal d'Andréville. La piètre qualité de l'eau et un système à incendie désuet en sont la cause.

Recherche: Jeannine Ouellet Boucher

Rédaction: Jeannine Ouellet Boucher

Conseil municipal de Saint-André

Fusion des deux municipalités

Le 17 février 1987, les deux Conseils municipaux de la paroisse de Saint-André et du village d'Andréville, sont regroupés en un seul Conseil provisoire, celui de Saint-André. L'appellation d'Andréville disparaît pour cette partie de la paroisse qu'est le village.

À la suite de la nouvelle loi sur la fiscalité municipale, 40% des taxes foncières sont affectées à l'aqueduc et 10%, aux ordures ménagères. Le taux de ces taxes est fixé à 0,42\$; l'évaluation totale s'élève à 10 392 562\$.

Un important problème est à résoudre: celui de l'eau potable! De sérieuses anomalies ont été décelées dans l'eau de l'aqueduc.

Le 19 avril 1987, ont lieu les premières élections de la nouvelle municipalité regroupée. Le premier maire est Christian Vaillancourt; le premier pro-maire: Valmore Michaud. Le 7 mars 1988, Christian Vaillancourt reçoit le titre de juge de paix.

En 1989, les salaires du maire et des conseillers sont majorés. Celui du maire passe de 2034,96\$ à 3600\$ et celui des conseillers, de 678,96\$ à 1200\$.

En octobre 1989, on procède au creusage d'un puits et à l'achat d'une génératrice pour opérer la pompe de ce puits afin que le service de l'aqueduc soit plus efficace pour les bénéficiaires.

Le 5 novembre 1991, sont nommés pour quatre ans les édiles municipaux, dotés d'une volonté ferme de travailler à l'avancement de la municipalité pour le mieux-être de tous.

La municipalité de Saint-André, aujourd'hui

Le territoire de Saint-André recouvre une superficie totale de 66,41 kilomètres carrés. La municipalité s'étend le long du fleuve Saint-Laurent sur 13,5 kilomètres incluant les 1,9 kilomètres que mesure la longueur du village. Avec ses sept cent vingt-trois habitants, la densité de population s'élève à six habitants par kilomètre carré.

Environnement et conservation des ressources

Au village, la municipalité dispose à l'égard de ses résidents d'un service d'aqueduc. Le Conseil adoptera certaines mesures afin d'assurer une protection minimale des sources qui alimentent ce réseau.

L'infrastructure d'égout sanitaire est inexistante. La plupart des résidences, construites avant 1981, rejettent leurs eaux usées dans des puisards qui ne sont généralement pas l'objet d'une vidange régulière. Par conséquent, ces eaux aboutissent dans les fossés, dans les ruisseaux et finalement dans le fleuve, créant ainsi des préjudices sérieux à l'environnement. Par ailleurs, la majorité des résidences localisées à l'extérieur du village ne disposent pas d'installations sanitaires conformes. Suite à l'implantation d'un site régional pour disposer des résidus de fosses et de puisards, la municipalité obligera la vidange périodique de ces installations.

Le réseau hydrographique apparaît de faible envergure, exception faite du fleuve Saint-Laurent, la rivière Fouquette étant le cours d'eau le plus important. Leurs rives et celles du ruisseau des Caps feront l'objet d'une certaine protection. Il existe évidemment d'autres petits cours d'eau et fossés de drainage agricole.

Cinq sites d'extraction actifs ou non, de sable ou de gravier sont situés entre l'autoroute 20 et la route 132. Ces gravières, source de poussières et de circulation lourde affectent négativement la beauté du paysage local. Trois dépotoirs se retrouvent sur le territoire municipal de Saint-André, deux d'entre eux sont désaffectés et sont situés sur le lot 164 près de la route de la Station et le lot P-108 près de la route Noire. Le troisième, sur le lot 53, à proximité de l'autoroute 20, est le site de dépôt des ordures ménagères de Saint-Alexandre. La fumée et les odeurs émanant de ce site constituent une véritable nuisance.

Activités récré-touristiques

Située à l'intérieur du corridor touristique formé par la route 132, la municipalité de Saint-André renferme un ensemble de potentiels et d'atouts propices à la tenue d'activités récréatives et touristiques. Le milieu naturel est déjà en soi un attrait touristique important. La présence du fleuve et des îles, le panorama qu'offre les montagnes de Charlevoix, le paysage agricole et le relief accidenté que suggèrent les crans rocheux en sont les principaux éléments.

Sur le plan récréatif, le territoire se prête actuellement à la pratique de la chasse, de l'observation, de la randonnée et de l'interprétation. Les caractéristiques physiques du territoire constituent un potentiel considérable, qui permettrait la pratique de plusieurs autres activités telles que la voile, la planche à voile, la baignade, le camping, l'escalade et les excursions aux îles. En plus d'offrir un site propice à la tenue de plusieurs activités récréatives, la halte routière propose également les activités du centre d'interprétation des battures.

Les différents attraits et services (restauration, hébergement, interprétation) présents à Saint-André répondent en partie à la demande touristique.

Patrimoine architectural et immobilier

Le cachet architectural, la disposition et l'esthétique des constructions, reflets de l'histoire et des traditions de la municipalité, viennent ajouter de l'intérêt sur le plan touristique. Outre la maison néo-classique dont le style architectural est très répandu, on retrouve des constructions anciennes faisant partie du patrimoine immobilier. L'ensemble formé par le noyau du village, considéré territoire historique et culturel, encourage la conservation ou la mise en valeur de ces lieux. De plus, notons la présence de sites archéologiques potentiels.

Au cours des dernières années, la mise en chantier de nouvelles constructions résidentielles est demeurée très faible et s'est surtout effectuée en zone verte. Depuis 1983, huit maisons unifamiliales et deux chalets ont été érigés à Saint-André. La grande majorité des constructions résidentielles érigées à l'intérieur du village sont de type unifamilial et, à part quelques exceptions, elles sont de hauteur inférieure ou égale à deux étages. Le village ne renferme qu'une seule maison mobile. Le Dossier technique du plan d'urbanisme révèle que quelques constructions résidentielles ne s'intègrent pas au voisinage en raison de leur style architectural, de leur hauteur, de leur apparence extérieure (couleur, type de matériaux...). Le village renferme plusieurs bâtiments délabrés et vétustes ainsi que de nombreux usages incompatibles (granges, entreposage, ferraille...). Plusieurs constructions reliées à des fins

commerciales, manufacturières ou de services sont présentes à l'intérieur du noyau urbain dont une concentration assez importante d'hôtels, de motels, de garages de toutes sortes (réparation, machinerie agricole, poste d'essence, débosselage) ainsi que la présence d'une industrie. La zone blanche renferme une vingtaine de terrains vacants qui permettront le développement résidentiel pour plusieurs années.

Prévention des incendies

Le territoire de la municipalité renferme dix citernes dont six sont localisées à l'intérieur des limites du village.

Préoccupations prioritaires

L'approvisionnement en eau potable et le problème de pollution occasionné par le rejet des eaux usées sont les principales préoccupations du Conseil municipal de Saint-André qui implantera un réseau d'aqueduc et d'égout à l'intérieur du village. Les travaux projetés s'élèvent entre 3 000 000\$ et 6 000 000\$

La réglementation d'urbanisme portera aussi sur la qualité de vie et l'harmonisation des diverses activités dans la municipalité en harmonisant les constructions, en sauvegardant certaines ressources naturelles (paysages, îles, marais, etc.) ou culturelles (patrimoine bâti), en assurant la sécurité des biens et des personnes et en améliorant le cadre de vie, l'habitat et l'environnement.

L'amélioration du réseau routier fait partie des préoccupations secondaires. Le réseau routier couvre au total cinquante-six (56) kilomètres dont quarante six et demi (46,5) sont entretenus l'hiver. Les travaux de la route de la Station, du chemin de la Pinière sont réalisés. La réfection de la route 230, du chemin du rang Mississippi et celle du rang 2 Est est souhaité.

Voilà, les priorités du Conseil municipal de Saint-André! Nul doute que les édiles municipaux, pleinement conscients de l'importance de leur rôle et armés de courage et de détermination, trouveront des solutions gagnantes aux problèmes épineux de l'heure. Grâce à l'ingéniosité, à la bonne volonté et au dynamisme qui les caractérisent tous, ils contribuent à faire de Saint-André un endroit où il fait bon vivre.

Recherche: Jeannine Ouellet Boucher

Rédaction: Jeannine Ouellet Boucher



58. Photographie aérienne d'une partie de Saint-André en 1977